



St-Sulpice, le 5 décembre 2012

Conditions générales régissant l'achat sur internet d'un permis de pêche

1. Champ d'application

Les dispositions ci-après sont applicables à l'achat de permis de pêche de loisir et professionnelle, via le site internet de l'inspecteurat de la pêche du canton de Vaud (ci-après ICP). En achetant un permis de pêche, le client accepte les conditions générales en vigueur au moment de l'achat du permis de pêche.

2. Conditions

Les conditions d'achat des permis de pêche résultent des dispositions légales sur la pêche applicables.

En cas d'indications erronées ou d'autres abus, l'ICP peut retirer un permis de pêche délivré et/ou exclure un demandeur du droit d'acquiescer d'autres permis de pêche ou encore, le cas échéant, engager des poursuites pénales.

La **demande** d'achat d'un permis de pêche de longue durée (mensuel ou annuel) sur le site internet de l'ICP ne constitue pas une autorisation de pêche en soi. Seuls les documents officiels (permis, carnets de pêche), remis par l'ICP ou les préfectures, constituent une autorisation de pêche.

Tout permis de pêche de longue durée (y.c. permis de pêche professionnelle) est délivré par l'ICP au pêcheur, sous réserve que ce dernier réponde à l'ensemble des critères de délivrance du permis de pêche pour la catégorie de permis souhaitée (art. 15 LPêche et art. 5a OLFP).

Le permis de pêche de courte durée (journalier ou hebdomadaire) doit obligatoirement être imprimé pour être valable.

3. Exigences concernant l'imprimante

L'impression d'un permis de courte durée doit être faite au moyen d'une imprimante laser ou à jet d'encre, de façon à ce que l'ensemble des données du permis de pêche soit lisible lors des contrôles sur le terrain. Il tient de la responsabilité de l'acheteur que le permis soit imprimé sur du papier blanc en format A4, que le pilote de l'imprimante soit réglé sur des valeurs standard et que la cartouche d'encre contienne suffisamment d'encre.

4. Echange et remboursements des permis de pêche

Tout échange ou remboursement de permis de pêche de courte durée achetés, volés, endommagés ou détruits est exclu ; cette règle vaut également en cas d'empêchement de pratiquer la pêche. Pour les permis de pêche de longue durée, un duplicata peut être délivré en préfecture ou à l'ICP.

5. Responsabilité cantonale

L'ICP ne répond pas des dommages résultant d'erreurs de transfert de données, de problèmes techniques, d'une défaillance du système ou d'une manipulation illégale des systèmes informatiques impliqués, indépendamment de l'endroit et de la forme de l'altération. Est également exclue toute responsabilité pour des dommages causés par un dysfonctionnement, des interruptions (entretien inclus) ou une surcharge du système, ainsi que pour des dommages découlant directement ou indirectement des services ou de l'information proposés sur le site internet concerné. L'ICP exclut toute responsabilité concernant les préjudices matériels et personnels ou des dommages pécuniaires liés à l'achat d'un permis de pêche.

6. Protection des données

L'ICP est soumis aux directives générales du canton de Vaud sur la protection des données personnelles (LPrD). Il protège les données et les traite de manière confidentielle. Les adresses e-mail seront utilisées pour la communication des renseignements se rapportant au permis de pêche. L'intégralité du processus est sécurisée par une connexion HTTPS. Le règlement par carte bancaire ou postale est sécurisé avec les services PSP de notre partenaire Postfinance, dont la plateforme est certifiée PCI-DSS (Payment Card Industry Data Security Standards). Les données concernant la carte de paiement ne sont pas enregistrées dans les systèmes informatiques de l'Etat de Vaud.

7. Modification des conditions générales

L'ICP se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales. Les modifications sont publiées sur le site internet de l'ICP.

8. Droit applicable et for

Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse. Le for juridique de tout litige pouvant survenir en relation avec l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales est à Lausanne, sous réserve des dispositions impératives du droit fédéral.